

ETAT DES LIEUX

Voici quelques règles à respecter lors de la restitution des clefs :

- Les murs propres (pas de trous, de trace de scotch ou de tâche),
- Le revêtement de sol doit être lessivé, **même sous le lit et sous le réfrigérateur,**
- Les fenêtres, portes, plinthes, placard nettoyés,
- Le protège matelas doit être lavé,
- Les plaques de cuisson doivent être rendues sans traces,
- Le réfrigérateur doit être nettoyé (laisser la porte ouverte pour l'aérer) et débranché, le compartiment glaçon **dégivré et nettoyé,**
- L'évier ainsi que le lavabo, la douche et les W.C. (dont l'abattant) doivent être nettoyés (ne pas laisser de traces de calcaires),
- Les deux V.M.C (grilles d'aération) savonnés, puis remis en place :
 - 1 dans la partie cuisine,
 - 1 dans la salle de bains.

Le changement des ampoules (2 €), néons (10 €), rideaux de douche (10 €), flexibles (5 €) et pommes de douche (10 €) et des abattants de W.C. (10 €) relève de ce que le code civil désigne sous le vocable de "**réparations locatives**". **Elles sont à votre charge et non à celle du CROUS.**

Ils sont à retirer à l'accueil.

-
- 1) Le logement est rendu propre et il n'y a pas de détérioration : la caution est rendue au locataire. Il faut avoir rempli le document de demande de remboursement de dépôt de garantie.
 - 2) Le logement n'est **pas rendu dans un état de propreté irréprochable** : le C.R.O.U.S se devra de faire intervenir un service de nettoyage. Cette intervention vous coûtera une partie de votre caution, voir la totalité, ceci en fonction de l'état d'hygiène ou des affaires détériorées du logement.

Nous comptons sur votre compréhension et espérons ne pas avoir à procéder au deuxième cas stipulé ci dessus.

Cordialement,

La Direction